

Formation RGPD : Le cadre juridique et réglementaire de la recherche clinique

PLUS D'INFOS

- Contactez-nous au +33 3 87 62 06 00 ou commercial@ageris-group.com

MODALITES D'ACCES

- Accessible à distance
- Accessible en présentiel

DELAI D'ACCES

- La durée estimée entre la demande du stagiaire et le début de la formation est de 7 jours (peut être raccourci pour le mode distanciel)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

- Accessible à distance pour les personnes à mobilité réduite
- Pour connaître l'accessibilité aux salles de formation, vous pouvez nous joindre au +33 3 87 62 06 00

REFERENCE

- RGPDRÉCHERCHE

TARIF

- 890€ HT

DUREE DE LA FORMATION

- 1 jour – 7 heures

DATES DES SESSIONS

- Voir site internet

FINANCEMENT

- OPCO

FORMULE INTRA-ENTREPRISE

Formulaire : soumettez-nous votre projet

METHODES

- Cours théorique
- Exemples concrets
- Evaluation des compétences par un quizz en cours et en fin de formation
- Support de cours remis au stagiaire en fin de formation
- Outil distanciel : Teams

PRESENTATION DE LA FORMATION

La recherche est un domaine qui est laissé à l'appréciation des Etats membres et sur lequel ils disposent de marges de manœuvres. Le sujet est abordé dans la Loi Informatique et Libertés et particulièrement dans le Chapitre III section 3 c'est-à-dire dans les dérogations à l'art. 65 de la LIL (qui concerne les traitements de santé pour lesquels aucune autorisation n'est requise auprès de la CNIL).

Par ailleurs, les recherches médicales en santé font l'objet d'une réglementation dans le Code de la Santé Publique qui indique qu'il existe différents types de recherche et que le cadre légal dépend pour beaucoup : de la NATURE de la recherche ainsi que de son PERIMETRE.

Une fois ces éléments identifiés, on pourrait penser qu'il est possible de trouver le cadre légal applicable. Il n'en est rien car il faut aussi procéder à des ajustements avant la mise en œuvre de l'étude pour corriger les points de non-conformités (information des personnes, consentement, mesures de sécurité...)

Cette formation a pour objectif pédagogique d'expliquer le cadre médico administratif de la recherche clinique et de la recherche sur données.

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Cette formation permet au stagiaire de :

- Comprendre le cadre juridique applicable à la recherche clinique et son évolution ;
- Savoir caractériser un projet de recherche pour connaître la procédure à suivre ;
- Comprendre quelle réglementation est appliquée à la recherche clinique (CSP, LIL, RGPD) et à la recherche sur données ;
- Connaître les spécificités françaises ;
- Maîtriser les démarches réglementaires et juridiques de la recherche en santé en France.

A l'issue de cette formation, le stagiaire aura les compétences pour :

- Connaître la réglementation et ses obligations ;
- Savoir identifier les types de recherches cliniques ;
- Documenter une demande d'autorisation Recherche auprès de la CNIL.

PUBLIC

- Attachés de recherche clinique, coordinateurs d'essais cliniques
- Chefs de projets, Directeurs de projets
- Personnel de l'assurance qualité développement clinique
- DPO en recherche
- Toute personne impliquée en développement clinique souhaitant acquérir une vision actualisée de la réglementation

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

PROGRAMME DETAILLE

1. Cadre réglementaire général des recherches (LIL, RGPD, CSP)
 - a. Définition de la RIPH
 - b. Différentes catégories de RIPH
 - c. Acteurs de la recherche
 - d. Personnes qui se prêtent à la recherche
 - e. RNIPH

Formation RGPD : Le cadre juridique et réglementaire de la recherche clinique

POUR ALLER PLUS LOIN

- Conformité et sécurité des traitements de données de santé
- Exercer la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO)

2. Le régime des formalités préalables
 - a. Le dossier CNIL
3. La simplification des démarches
 - a. Les MR
4. Les conditions de mise en œuvre des traitements
5. Les droits de la personne qui participe à une recherche
6. Les dérogations aux droits
7. Focus Entrepôt de données de santé

Annexe 1 : les MR

Annexe 2 : les critères pour la demande d'autorisation auprès de la CNIL (dossier conformité à renseigner)

MODALITES D'EVALUATION

Au début de la formation, les stagiaires s'expriment lors d'un tour de table sur ce qu'ils attendent de la formation en termes d'enjeux, de contenus, d'apports. En fin d'action, ces mêmes stagiaires vont pouvoir évaluer l'atteinte de leurs objectifs individuels. L'évaluation des acquis/des apprentissages portera sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers des tests, exercices, études de cas et mises en situation. L'évaluation de la satisfaction à chaud est mise place par l'équipe pédagogique en fin de formation et permettra de mesurer la satisfaction des bénéficiaires quant à la qualité des apports pédagogiques et de s'assurer que la formation a bien répondu aux attentes de départ.